



Rédaction des conclusions en réplique

Par benelos

Bonjour,

Dans un contentieux commercial, avec les risques et inconvénients que cela comporte, j'ai choisi d'assurer moi-même ma défense.

Conformément à la mise en état, j'ai remis mes conclusions en défense et j'ai communiqué, 3 jours + tard, au TAE et à la défenderesse un rapport d'expertise non-judiciaire que j'avais demandé. Prochaine échéance de la mise en état 3 semaines pour la défenderesse.

Après, réflexions, entre les corrections de mes bêtises, les reformulation grammaticales, l'ajout et la suppression de moyens mais aussi suite à la réception du rapport d'expertise, la partie "discussion / moyens" s'en trouve profondément bouleversée dans la réplique que je prépare.

Que me conseillez de faire, pour :

- 1 Respecter le contradictoire et éviter une maj de la mise en état lors de la prochaine audience,
- 2 Laisser la demanderesse le soin de rédiger sa réplique en intégrant le rapport d'expertise mais sans qu'elle bénéficie de mes propres premières observations

Par avance, en vous remerciant,